

Lettre d'information communale

Toute l'actualité sur berric.fr

NEWSLETTER



LE MOT DU MAIRE

*Le mois de septembre est synonyme de rentrée.
Celle-ci est accompagnée par la mise en place du Pass sanitaire.*

Le contexte sanitaire est toujours délicat. Nous devons tous rester vigilants. Continuons d'appliquer les règles de bases : gestes barrières, lavage des mains, aération des salles... Plus de 250 enfants ont retrouvé le chemin des écoles primaires de Berric. Le personnel communal et les équipes d'enseignantes sont fortement mobilisés et mettent tout en œuvre pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions possibles. Cette pandémie entraîne un surcroît de travail que les équipes effectuent sans rechigner. Au nom de la municipalité, je les remercie.

Les plus grands rejoignent le collège, le lycée, l'université dans le respect des gestes barrières aussi.

Cette rentrée correspond aussi à la reprise des activités sportives et culturelles. Lors du forum des associations vous pourrez découvrir toute la richesse de notre tissu associatif qui fait de Berric une commune attractive et dynamique. Chacun y trouvera une activité qui lui corresponde. Venez nombreux.

Cette année encore, la municipalité participe aux journées du patrimoine et propose différentes activités.

En accord avec Mr et Mme Bressé, et nous les en remercions vivement, vous pourrez visiter les extérieurs du château de Trémohar. Venez voir ce magnifique parc !

Début octobre, la municipalité sera très heureuse d'accueillir les nouveaux arrivants. Lors de cette rencontre, vous découvrirez toute la richesse de Berric.

Malgré le contexte sanitaire, la municipalité a pris le pari de vous proposer deux manifestations cet été : feu d'artifice et ciné plein air à l'étang. Vous êtes venus en nombre et avez apprécié ce retour à une vie dite normale.

A travers cette newsletter, vous découvrirez différentes associations, les actualités et l'agenda.

Bonne rentrée.

*Michel Grignon
Maire*

QUELQUES RAPPELS CONCERNANT L'APPLICATION DES MESURES SANITAIRES A BERRIC

La situation sanitaire continue à évoluer et l'été a vu apparaître le Pass sanitaire qui a fait couler beaucoup d'encre. Ces quelques lignes ont pour but de rappeler comment les mesures sanitaires en vigueur à la date de rédaction de cette newsletter (2 septembre 2021) sont appliquées à Berric.

Port du masque

En application des prescriptions de l'arrêté du préfet du Morbihan du 31 août 2021 qui prolonge jusqu'au 15 septembre les mesures prises précédemment, le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans, de 11h00 à 23h00 :

- dans les agglomérations des communes de plus de 5000 habitants (Questembert, Muzillac...) et les communes littorales ;
- sur les marchés de plein air, les brocantes, les braderies, les trocs, puces et les vide greniers ainsi que les ventes au déballage et ce pendant toute la durée de l'événement ;
- dans toute file d'attente constituée sur l'espace public (ramassage scolaire, devant les commerces, etc.) ;
- pour toute personne participant à un rassemblement revendicatif, culturel, sportif ou festif organisé sur la voie publique et pour lequel le respect d'une distanciation de deux mètres entre les participants est impossible en raison notamment du nombre de participants.

L'obligation du port du masque ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus.

N.B. il est vraisemblable que ces mesures seront prorogées au-delà du 15 septembre.

Pass sanitaire

A Berric, le Pass sanitaire est obligatoire pour accéder à tous les espaces municipaux, y compris pour des fêtes privées : salles de sports et de danse, stades, boulodrome, médiathèque, salles de réunion, salle culturelle (que ce soit pour y pratiquer soi-même une activité ou pour venir chercher une personne pratiquant une activité en ces lieux), au Bol d'Or (sauf pour accéder au point de vente tabac et journaux) et au restaurant C'Station, à l'église pour assister à une activité culturelle (mais pas pour assister à la messe)

Il appartient aux organisateurs de s'assurer du bon respect de cette règle. Les services de Gendarmerie peuvent être amenés à effectuer des contrôles.

Le Pass sanitaire n'est pas exigé dans les gîtes et chambres d'hôtes pour l'hébergement et le petit déjeuner.

Il n'est pas exigé non plus pour les assemblées générales d'associations mais l'est pour les autres activités qu'elles organisent.

Le Pass sanitaire s'appliquera aux jeunes à partir de 12 ans dès le 30 septembre.

SECURITE ROUTIERE



Le port du gilet jaune est désormais plus que recommandé pour les élèves utilisant les transports scolaires. Renseignez-vous auprès du transporteur de vos enfants pour en savoir davantage, Kiceo l'ayant rendu obligatoire notamment pour aller et venir des établissements situés sur le territoire de GMVA et BreizhGo indiquant prévoir d'équiper ses passagers avant la Toussaint.

SERVICES PERISCOLAIRES

Le restaurant scolaire

Le repas est facturé 3,35€ pour les élèves de Berric (4€ pour les élèves hors commune). Les menus sont consultables en ligne sur le site internet de la mairie.

Contact :

Mme Marie-Pierre Toublant, responsable du restaurant scolaire, au 02 97 67 02 55.

La garderie - l'accueil collectif de mineurs

La garderie est ouverte de 7h30 à 8h45 et de 16 h 30 à 18 h 45.

La demi-heure est facturée en fonction du Quotient Familial.

Contact :

Mme Colette Payen, responsable de l'accueil collectif de mineurs, au 02 97 67 09 94.

LES ASSOCIATIONS

La liste des associations berricoises (avant mise à jour de rentrée) est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.berric.fr/wp-content/uploads/2021/05/LISTE-ASSOCIATIONS.pdf>

Jing Song Association fait sa rentrée 2021-2022 !

Jing Song Association est heureuse de vous accueillir pour cette 3^e année consécutive ! Retrouvez-nous dès le samedi 11 septembre 2021, au forum des associations de 10h00 à 16h00, au Complexe sportif de Berric (Place de la Poste). Reprise des cours à Berric le 21 septembre !

Une rentrée adaptée aux mesures sanitaires. Notre équipe proposera, dans la mesure du possible, des cours en extérieur. Profitons de notre belle arrière saison pour pratiquer cette gymnastique chinoise ancestrale sur les bords de mer ou en plein air.

Les cours du mardi reprennent le 21 septembre (19h15-20h30) et les cours du dimanche le 26 septembre 2021 (10h-12h).

Sera proposé aussi cette année, un samedi par mois, un cours de qi gong en ligne d'une heure de 11h à 12h ! Premier cours le 25 septembre.

Toutes les informations sont sur le site mais n'hésitez pas à nous contacter directement si besoin !

Jing Song Association

jingsongasso@gmail.com

jing-song-asso.com

[facebook.com/JingSongAssociation](https://www.facebook.com/JingSongAssociation)

Tél : 06 98 11 11 01

Berric Magic Skol



Le cours de magie de la Berric Magic Skol reprend cette année, les deuxième et quatrième mardi du mois.

Destiné à tous à partir de 8 ans, une session adulte sera envisagée une fois par mois s'il y a une demande en ce sens.

Cotisation d'adhésion annuelle de 30 euros et participation de 30 euros par trimestre.

Enseignement par trois magiciens nous aborderons différentes disciplines de la magie : cartes, cordes, mentalisme, etc. Les places sont limitées.

Renseignements : berricmagikskol@gmail.com ou Sylvain : 06 08 31 62 79

Club Les Jonquilles



Mercredi 13 octobre à 12h, repas du Club.
Rendez-vous à la salle Le Verger, pass sanitaire et masque obligatoires.

En novembre, la réunion mensuelle aura lieu le mercredi 10.

Foyer Socioculturel

Les cours organisés par le Foyer Socioculturel reprendront à partir du 1er octobre.

Danse : dès 4 ans, le lundi à la salle de danse à partir de 16h45.

Zumba : à partir de 16 ans, le lundi à 20h30, à la salle de danse.

Parkour : le mercredi à la salle de danse

10h-11h	4-5 ans
11h-12h30	6-8 ans
13h30-15h	9-11 ans
15h-16h30	12-17 ans

Théâtre : à partir de 9 ans. Deux cours sont possibles, le mardi de 17h à 18h ou de 18h à 19h. L'activité ne sera organisée que s'il y a assez de participants.

Les participants aux ateliers doivent se munir d'une paire de chaussures de sport d'intérieur.

Pass sanitaire obligatoire à partir de 12 ans : une copie papier sera demandée à l'inscription et restera en possession des professeurs le temps de l'obligation, en cas de contrôle.

Inscriptions lors du Forum des associations, le samedi 11 septembre de 9h30 à 16h30 à salle de sport de Berric.

Si vous n'avez pas de Pass Sanitaire ou si vous ne pouvez vous déplacer, inscription par mail à l'adresse suivante : fsc-berric-lauzach@orange.fr

Une feuille d'inscription vous sera envoyée en retour, que vous devrez nous faire parvenir accompagnée du paiement, à l'adresse suivante : Foyer Socio-Culturel, 11 rue de Kérivéan, 56230 Berric.

Aucune inscription après le 1^{er} octobre.

Cette année nous ne pourrons pas renouveler les gestes financiers en cas d'interruption des cours. Aucun remboursement ne sera effectué.

Abonnez vous à la page Facebook de l'association pour être tenu au courant des informations : FSC Berric-Lauzach

Krollerion Lozac'h Berrig

L'association Krollerion Lozac'h Berrig vous informe que les contraintes sanitaires en vigueur actuellement ne permettent pas de reprendre les cours de danses bretonnes. Dès que l'évolution de la situation le permettra, nous vous communiquerons les modalités de redémarrage de cette activité

Verda Trail

Soyez au rendez-vous pour la Verda Trail 2022 ! En effet, les 8 et 9 avril nous nous retrouverons pour de belles courses.

Si vous souhaitez rejoindre notre équipe, faites-le savoir : nous recrutons des bénévoles et toutes les compétences sont bienvenues.

Contacts : Anthony Le Thiec (06 81 50 20 23) et Monique Geffray (06 86 32 80 96)
ou par mail : verdatrail@gmail.com

Et, si cela n'est pas déjà fait, nous vous attendons sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/verdatraildeberric>

APEL de l'école Saint Thuriau

Le récup'papiers de l'école Saint Thuriau aura lieu le vendredi 10 septembre de 16h30 à 18h30 et le samedi 11 septembre de 9h00 à 12h30

DIVERS

Pass Culture



Le pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture. Ce dispositif permet aux jeunes d'avoir accès, l'année de leurs 18 ans, à une application sur laquelle ils disposent de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et réserver selon leurs envies les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

Comment s'y prendre : c'est simple, cliquez sur ce lien et suivez le mode d'emploi : <https://pass.culture.fr>

Célébrons la Citoyenneté

Le Préfet du Morbihan, M. Joël Mathurin, organise le vendredi 10 septembre une fête de la Citoyenneté dans les jardins des remparts à Vannes.

De 10h00 à 18h00, vous pourrez vous promener dans le village de la Citoyenneté (sans Pass sanitaire mais avec masque obligatoire) où vous assisterez à des démonstrations de sécurité grand format et pourrez visiter de nombreux stands et animations.

La cérémonie de la Citoyenneté se déroulera le soir, à partir de 20h45, avec l'arrivée de parachutistes. Elle sera l'occasion de célébrer les lauréats des concours mémoriels, d'accueillir de nouveaux Français dans la citoyenneté et de remettre des décorations pour acte de courage et de dévouement.

L'accès sera libre dans les jardins de la Garenne et sur la rue Francis Decker (pas de Pass sanitaire mais masque obligatoire).

Pour plus d'informations :

<https://www.morbihan.gouv.fr/Actualites/Evenements/Celebrons-la-citoyennete-le-vendredi-10-septembre-2021-dans-les-jardins-des-Remparts-a-Vannes>

Pass'Sport



Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Comment cela fonctionne ?

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport ont reçu durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

<https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>

« Doggy Bag »

Contre le gaspillage, le « doggy bag » devient obligatoire dans les restaurants !

Les restes d'un plat, la fin d'une bouteille de vin, un dessert à peine entamé... depuis le 1^{er} juillet 2021, les restaurateurs ont l'obligation de proposer à leurs clients des contenants réutilisables ou recyclables pour qu'ils puissent emporter leurs restes à l'issue d'un repas.

MUSIQUE

1. Cours de piano

Frédéric Hervieu, pianiste professionnel et professeur de piano et solfège avec 25 ans d'expérience (école de musique et cours privé) propose des cours de piano à Berric sur piano à queue, ou à votre domicile.

Tous styles : classique, jazz (harmonie et improvisation), pop/rock, variétés.

Pour tous niveaux, de débutant à confirmé, enfants et adultes.

Méthode adaptée à chaque élève.

Tel : 06 23 80 11 00 Email : pianoberric@gmail.com

2. Reprise des cours de piano et de guitare avec Sami Kassab à la salle Le Verger à Berric le 7 septembre

Tel 06 50 41 14 21

AGENDA

Le 11 septembre : forum des associations de 9h30 à 16h30 dans la salle des sports

Le 11 septembre : Malle numérique – Ma médiathèque numérique
(Re)découvrez les ressources numériques accessibles 24h/24 et toutes les fonctionnalités qu'offre le site du réseau des médiathèques.
Tout public. En accès libre entre 10h et 12h30
Sur présentation du pass sanitaire pour les + de 18 ans.

Le 12 septembre : vide-greniers organisé par les Amis de Lune Verte

A partir du 16 septembre : exposition de la nouvelle cloche sous le porche de l'église.

Le 17 septembre à 20h30 : concert de Jazz manouche et autre à l'église (pass sanitaire obligatoire).

Du 17 au 19 septembre : journées du patrimoine (chapelles des Vertus et de Kercohan, extérieurs du château de Trémohar, animation archéologie, etc.).
Programme complet à consulter sur le site (<https://www.berric.fr/>) et la page Facebook de la mairie.

Le 18 septembre de 10h00 à midi : World CleanUp Day, organisé pour la deuxième fois à l'initiative du conseil municipal des enfants.
Ouvert à tous, rendez-vous à la mairie pour une chasse aux déchets en respectant les gestes barrières.

Le 2 octobre à 11h00 : accueil des nouveaux arrivants à la salle du Verger.

Le 10 octobre à midi, salle du Verger : repas annuel du CCAS
Les membres du CCAS de Berric vont prochainement visiter les personnes âgées de 70 ans et plus dans le cadre du repas annuel du CCAS.
Pour chaque participant, il est demandé une participation financière de 10 €.
Si vous n'avez pas été contacté avant le 27 septembre, vous pourrez contacter la mairie au 02.97.67.01.37. Pass sanitaire obligatoire

17 octobre de 10h00 à 18h00 : 1^{er} Salon du livre tout public
Terroir, histoire et patrimoine
70 auteurs, 7 maisons d'éditions et 1 Libraire

Pour recevoir la newsletter, inscrivez-vous sur www.berric.fr

Rejoignez-nous sur la page Facebook



En vertu de l'article L.541-10-1 du Code de l'environnement, ne pas jeter sur la voie publique.